

**Arrêté temporaire n°26-AT-0036  
Portant réglementation du stationnement**

**RUE DU VIEUX CHATEAU**

Le Maire de Sèvremont,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

**VU** le Code de la route et notamment l'article R. 417-11,

**VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

**VU** la demande en date du 11/03/2026 émise par SARL BENAITEAU demeurant 68 Grand'rue Les Châtelliers-Châteaumur 85700 SEVREMONT représentée par Madame Ariane MARQUES aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement,

**CONSIDÉRANT** que des travaux nécessitant l'utilisation d'une nacelle rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 20/03/2026 au 23/03/2026 RUE DU VIEUX CHATEAU,

**ARRÊTE**

**Article 1**

À compter du 20/03/2026 et jusqu'au 23/03/2026, le stationnement des véhicules légers et poids lourds est interdit devant le 12 RUE DU VIEUX CHATEAU. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

**Article 2**

La nuit, la nacelle sera stationnée à l'entrée du parking tel que décrit sur le document joint.

**Article 2**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, SARL BENAITEAU.

**Article 3**

Le Maire de Sèvremont est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Sèvremont, le 20 mars 2026

Le Maire de Sèvremont



**Jean-Louis ROY**

**DIFFUSION:**

- SARL BENAITEAU
- Le Maire de Sèvremont
- HERVOUET France
- Car du Bocage
- SCOM 85
- Gendarmerie Pouzauges
- Centre de secours - Pouzauges
- SOVETOURS

- Maire délégué de Les Châtelliers-Châteaumur
- Transport scolaire Pouzauges
- Poste Pouzauges

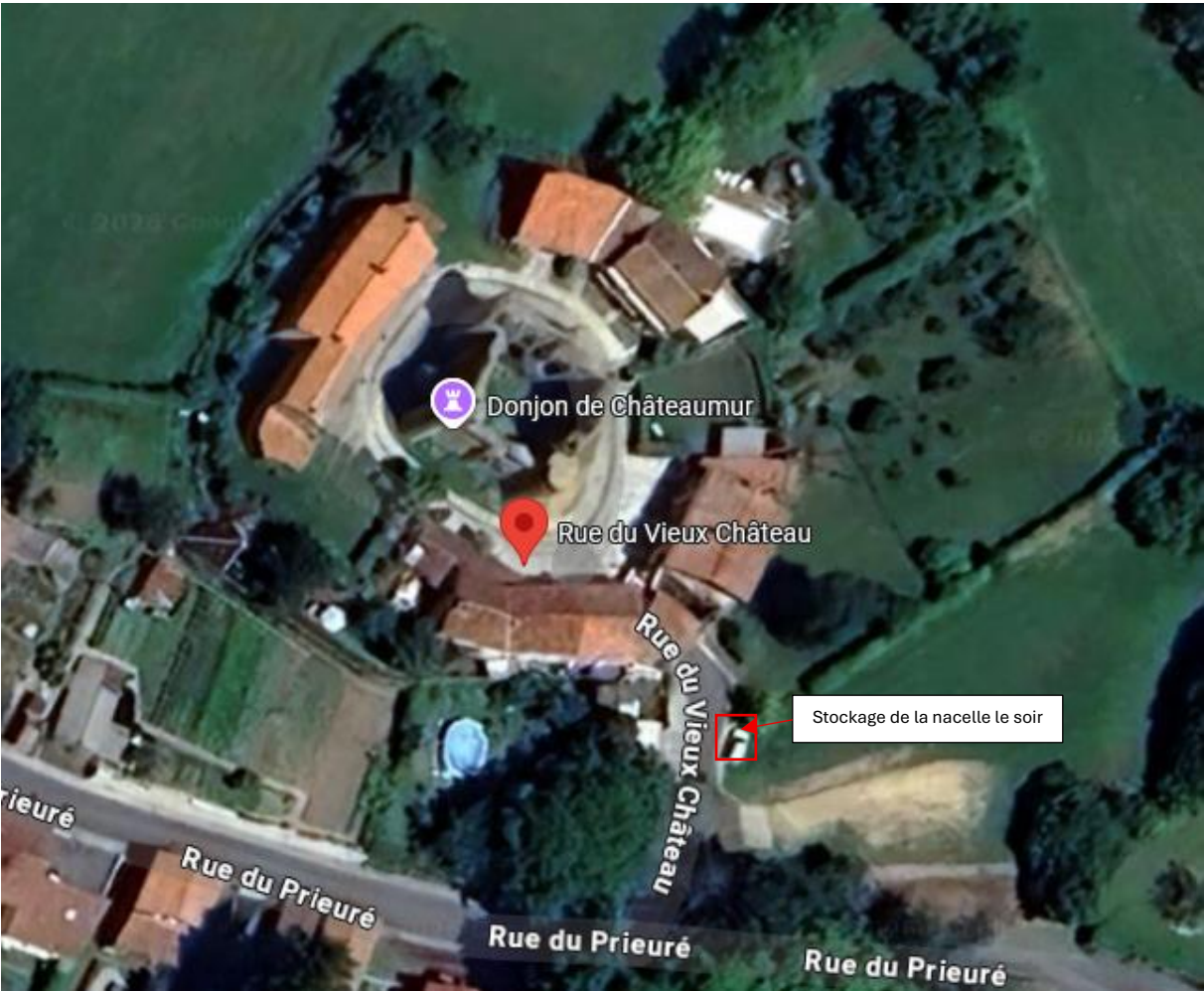
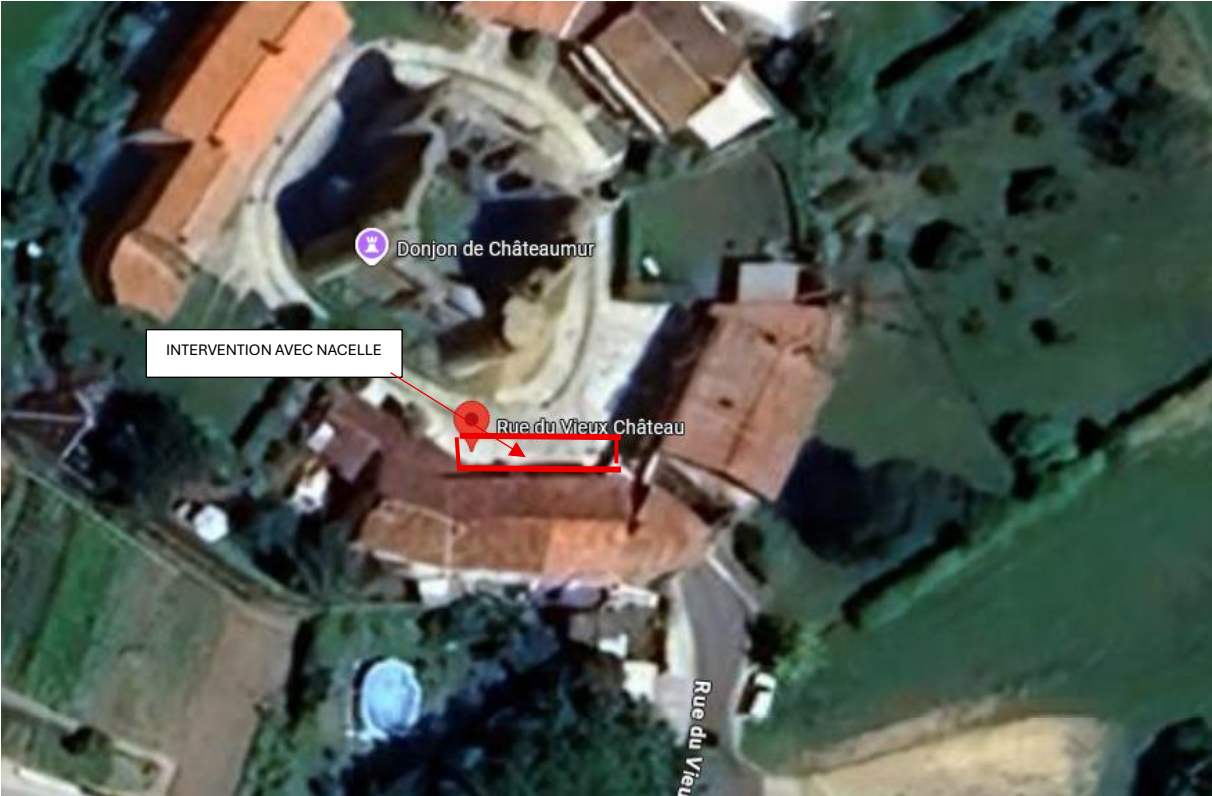
ANNEXES:

*demande d'interdiction de stationnement*

*Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.*

*Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.*

CHANTIER SEVREMONT- RUE DU VIEUX CHATEAU LES CHATELLIERS CHATEAUMUR



CHANTIER SEVREMONT- RUE DU VIEUX CHATEAU LES CHATELLIERS CHATEAUMUR

